

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE CANTONALE AIDES FINANCIÈRES AUX MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le canton de Fribourg a adopté sa stratégie énergétique dans laquelle il se fixe comme objectif d'atteindre la société à 4000 Watts à l'horizon 2030. Pour l'atteindre, celle-ci doit continuer à répondre aux défis du futur mais en s'orientant vers le développement durable en mettant l'accent, notamment, sur le développement des énergies renouvelables.

Vous envisagez ou avez peut-être déjà planifié des interventions sur votre bâtiment ?
Profitez des aides financières octroyées !
(état en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016)

BÂTIMENT



www.leprogramebatiements.ch

ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS (COMPLÈMENT AU PROGRAMME BÂTIMENTS)

Le canton de Fribourg complète la subvention octroyée par le Programme Bâtiments lors de certains travaux d'assainissement du bâtiment.

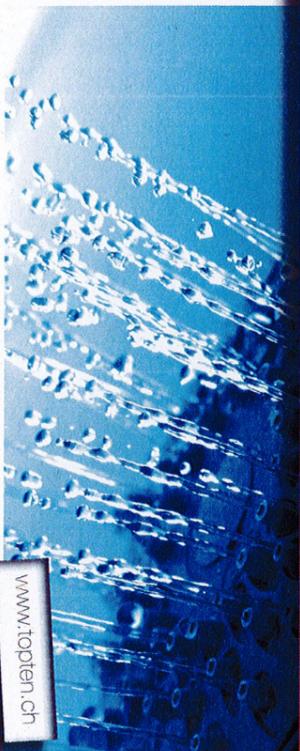


www.minergie.ch

BÂTIMENT MINERGIE-P OU MINERGIE-A (NEUF)

Jusqu'à 250 m² de SRE : Fr. 10'000.- (Montant forfaitaire)
Des 250 m² de SRE : + Fr. 20.-/m² de SRE
Maximum : Fr. 20'000.-

ENERGIE ÉLECTRIQUE



www.topfen.ch

REMPLACEMENT DE CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE

En choisissant la bonne combinaison, économisez jusqu'à plus de 60% d'énergie électrique nécessaire au fonctionnement du chauffe-eau.
Montant forfaitaire : 700 francs



www.umwaelzpumpeplus.ch

POMPES DE CIRCULATION

Profitez du programme Pompe+ (soutien fédéral en cas de remplacement d'un modèle ancien de pompe de circulation par un modèle récent).
Programme en vigueur jusqu'au 31 juillet 2016

INSTALLATIONS TECHNIQUES

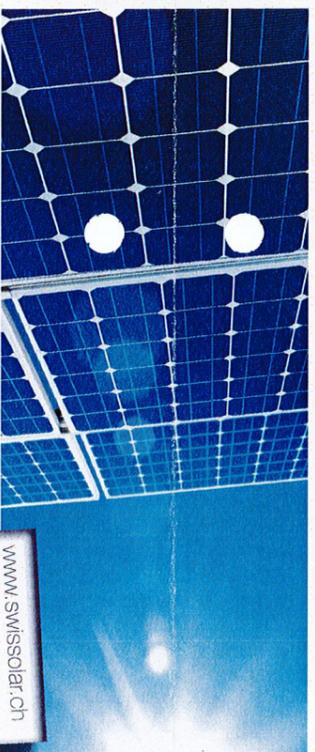


www.energie-bois.ch

CHAUFFAGES AU BOIS

(PUISSANCE NOMINALE DÈS 15 KW)

De 15 à 40 kW : Fr. 3'200.- (Montant forfaitaire)
De 41 à 70 kW : Fr. 5'000.- (Montant forfaitaire)
> 70 kW : 90.-/MWh
Maximum : Fr. 250'000.-



www.swissolar.ch

INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

≤ 8 m² de surface nette de capteurs : Fr. 2'000.- (Montant forfaitaire)
> 8 m² de surface nette de capteurs : Fr. 2'000.-
+ Fr. 200.-/m² au-delà de 8m²
Maximum : Fr. 10'000.-



POMPES À CHALEUR

(EN REMPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE OU D'UNE ÉNERGIE FOSSILE)

Le montant de la subvention est fonction de la surface de référence énergétique (SRE) du bâtiment et du type de pompe à chaleur installée.

Détail des montants octroyés : www.fr.ch/sde

Un bonus est également octroyé pour l'installation d'une distribution hydraulique :

• SRE < 400 m² : FR. 3'000.-
• SRE ≥ 400 m² : FR. 6'000.-

- Demande de subvention à faire toujours avant le début des travaux
- Possibilité de déductions fiscales. Informations sous : www.fr.ch/scc - estimation des immeubles - notice spéciale
- Informations complémentaires et flyer récapitulatif des subventions sous : www.fr.ch/sde - subventions ou auprès du Service de l'énergie SdE, sde@fr.ch - tél. : 026/305 28 41